

Avis de constitution

SOCIETE « PERFECT EXPRESS »

Siège ABIDJAN ADJAME-MIRADOR, NON LOIN DE L'
INSTITUT SACRE CŒUR D'ADJAME (ISCA), LOT 211 A, ILOT
120, Lot 211 A, Ilot 120

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/04/2025 , et enregistrés le 09/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PERFECT EXPRESS »

Objet :

- ALIMENTATION
- PRESSING, NETTOYAGE
- TRANSPORT ET LOGISTIQUE (VENTE ET LOCATION DE VEHICULE)
- ELEVAGE
- IMPORT-EXPORT.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ADJAME-MIRADOR, NON LOIN DE L'

INSTITUT SACRE CŒUR D'ADJAME (ISCA), LOT 211 A, ILOT
120, Lot 211 A, Ilot 120

Dirigeant(s) Mlle LANDA GERMAINE TECLAIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06454 du 01/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39511/GTCA/RC/2025 du 01/07/2025

